



Spectacles de Noël

Une décision du président a été prise pour offrir aux enfants fréquentant la crèche multi-accueil ou le RAM (Relais Assistantes Maternelles) un spectacle de Noël.

Evolution des délégations de compétences au bureau

Le conseil a délégué au bureau la validation des notes précisant les options environnementales retenues par les porteurs de projet désirant s'installer sur la Zone d'Activités Vau de Chaume

Le conseil a retiré la délégation du pouvoir au bureau d'accorder des contrats de travail à durée déterminée. Le pouvoir de création de ce type d'emploi n'est pas légalement déléguable.

Finances

De nouvelles lignes budgétaires sont créées ou augmentées pour :

- couvrir des recettes impayées concernant le Multi accueil et les Gîtes,
- financer le projet éducatif pour l'apprentissage de la découverte des saveurs à destination des élèves des classes de CE2 de Saint-Aignan
- attribuer une subvention à l'APEF (Association Pour les Economies de Fonctionnement) pour permettre aux communes de constituer des groupements d'achats et ainsi réaliser des économies pour les achats courants.

Même avec ces augmentations, le budget reste équilibré puisque les crédits alloués aux dépenses imprévues n'ont pas été entièrement consommés.

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Lors du précédent conseil, les communes avaient été sollicitées pour désigner les membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) qui sera créée le 1er avril 2012. Une liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants a été validée par le conseil. Cette liste sera proposée aux services préfectoraux.

Finances

Le conseil a accepté l'ouverture de crédits par anticipation à hauteur de 383 500 € sur le Budget Primitif Principal 2012. Ces crédits permettront d'engager des dépenses d'investissement entre le 1^{er} janvier 2012 et la date de vote du budget 2012.

Signalétique

Une convention de constitution de groupement de commandes est adoptée par le conseil pour passer un marché de fournitures et pose de signalétique sur les zones d'activités du territoire des Communautés de Communes Cher Sologne et Val de Cher Saint-Aignan.

Zone intercommunautaire

Le conseil a signé un protocole d'accord avec la Communauté de Communes Cher Sologne pour lancer une étude de faisabilité foncière pour la création d'une zone d'activités intercommunautaire sur les communes de Châtillon-sur-Cher, Méhers et Billy.

Acquisitions de terrains

Trois parcelles sont acquises pour l'extension de la Zone d'Activités des Poizas à Châtillon-sur-Cher. La surface des parcelles est de 22 825 m² pour un prix d'1 €/ m².

La Communauté de Communes envisage, dans la perspective de création d'une zone d'activités intercommunautaire sur les territoires de Châtillon – Méhers, le développement d'un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Méhers, en bordure de l'A85. Dans ce cadre, le conseil a choisi d'acquérir 39 701 m² de parcelles au prix d'1 €/ m².

Le conseil a également décidé d'acquérir une surface de 3ha 73a 50ca au lieu-dit les Chauchettes, à Méhers pour un prix de 61 540 €.

Fixation des tarifs et exonérations de la taxe de séjour 2012

La Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan prélève, du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année, une taxe de séjour auprès de l'ensemble des hébergeurs des communes du territoire. Les tarifs varient de 0,20 € à 0,80 € par personne et par nuit, en fonction du classement de l'hébergement. Certaines catégories de population sont exonérés de taxe de séjour, partiellement ou en totalité, par dispositions spécifiques du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- les enfants de moins de 13 ans,
- les bénéficiaires de certaines formes d'aides sociales,
- les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement sur le territoire pour l'exercice de leur profession,
- les membres de familles nombreuses.

Les membres du conseil souhaitent **conserver les conditions actuelles de prélèvement de la taxe de séjour.**

Aménagement des espaces de la Base Nautique des Couflons

Des aménagements de la Base Nautique sont proposés pour optimiser l'utilisation de l'équipement et répondre aux attentes de la clientèle. Délimitation de l'espace pique-nique, barbecue, jachère fleurie, chemin de promenade, terrain de sport, terrasse en bois et d'autres aménagements pourront ainsi être réalisés.

Un protocole de cession amiable d'immeubles ruraux est conclu pour acquérir des terrains dans le cadre du développement d'un pôle nautique et d'activités de pleine nature à Seigy.

Ecol'art sur Cher

La Communauté de Communes soutient les projets de pratique artistique et de découverte de l'environnement (classes APAC) initiés par les enseignants des écoles du territoire. Il est proposé d'accorder 14 000 € de subvention sur les 14 832 € demandés pour l'année scolaire 2011– 2012.

Borne CAF

Une convention de service est présentée pour l'implantation et la mise à disposition d'une borne interactive « Visio Accueil » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loir-et-Cher. Cette borne permettrait aux habitants d'effectuer leurs démarches en direction de la CAF depuis la Maison de l'Emploi - Relais Services Publics de Saint-Aignan.

Ressources humaines

Les membres du Conseil Communautaire acceptent la création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE) pour une durée d'un an, à raison d'un temps de travail hebdomadaire de 20/35ème, pour la réalisation de missions d'accueil et d'accompagnement des enfants, à compter du 30 décembre 2011.